



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/07/2023

2023-07-04

L'an deux mille vingt trois le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Serge DERORY.

Etaient présents :

M. DERORY Serge, Mme PONCET Valérie, Mme SENDRA Valérie,
M. ESSERTEL Cédric, M. CARTERON Philippe, Mme LEROY Nadine,
. CHAUVÉ Jean-Paul, M. CHEMINAL Carl, M. DUBOST Pierre

Procurat ion(s) :

Mme LECLOUX Aurélie, Mme BEAL Marie-Line, Mme FERON Florence,

Etai(ent) absent(s) :

M. FORGE Joffrey, M. Franck THINARD

Etai(ent) excusé(s) :

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 09

Absents : 05

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M . Philippe CARTERON

Date de convocation
27/06/2023

CONVENTION SDIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'une convention avec le SDIS pour l'utilisation de l'application REMOCRA.

Il explique qu'elle a pour objet de définir l'encadrement juridique des modalités de mise à disposition au profit du bénéficiaire de l'application informatique ayant pour fonction la gestion partagée des PEI.

Monsieur le Maire ajoute que cette application permet d'obtenir, en fonction de la version en exploitation et des droits accordés au bénéficiaire, un accès gratuit aux services suivants :

- Consultation des informations relatives aux PEI (caractéristiques techniques des PEI, localisation, impressions de documents, réalisation de statistiques, etc.) ;
- Modification des informations relatives aux PEI (saisie des contrôles techniques des PEI, non-conformités, état de disponibilité et d'indisponibilité, localisation, etc.).

Monsieur le Maire demande aux élus d'approuver cette convention et de nommer deux utilisateurs qui seront en charge des relations avec le SDIS de la Loire dans ce domaine.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- nomme deux utilisateurs ayant accès à cette application : M. DERORY Serge et Madame Sandrine JACQUET

- donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer cette convention et tout autre document s'y afférent.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme.

A Bussy-Albieux,
le 03 Juillet 2023



Le Maire (Loire)
Serge DERORY

Affichage fait le.....[17 JUL. 2023]..... numériquement